

COMMUNE DE JOURGNAC
87800

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023/21

Séance du 31 mars 2023

Nombre de membres :
En exercice :..... 15
Présents :..... 14
Votants :..... 15

Résultat du vote :
Pour :..... 15
Contre : 00
Abstention :..... 00

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Francis THOMASSON, maire.

Présents : M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER, M. Pascal GAYOU, Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL, M. Stéphane FAROUT, M. Michel RENAULT, M. Alain MAURIN, Mme Sabine LOTTE, Mme Elodie CHOQUET, M. Gaëtan GOU MILLOUX, M. Laurent BLANCHER, Mme Magalie FAUCHER. Mme Cindy BERNARD, M. DESBORDES Robert.

Absente excusée : Mme Marie-Laure LAVERGNE (a donné pouvoir à M. Laurent BLANCHER).

Mme Anne-Sophie UIJTTEWAAL a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TELESURVEILLANCE
A L'EGLISE.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un contrat, à effet du 01/06/2017, a été signé avec la société OPTI SECURITE (Groupe Centre Sécurité) pour la mise en place et la maintenance d'un service de télésurveillance à l'église.

Le montant annuel de l'abonnement s'élève à 348 € H.T.

Cette prestation peut bénéficier d'une subvention annuelle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), représentant 50% du montant H.T. de l'abonnement.

La demande d'aide financière doit être renouvelée chaque année auprès de la DRAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime,

- Sollicite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'attribution d'une subvention au taux maximum en 2023, pour l'abonnement au service de télésurveillance de l'église effectué par la société OPTI SECURITE.

Fait et délibéré à Jourgnac, le 31 mars 2023.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Francis THOMASSON

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le : 12 avril 2023
Publication ou notification le : 12 avril 2023

